

## CERTIFICATION DESP

Vous êtes propriétaires ou utilisateurs d'équipements frigorifiques ? Vous avez l'obligation de faire contrôler vos installations et d'assurer un suivi réglementaire.

### Obligations légales DESP :

Vos installations peuvent être soumises à la Directive des Equipements Sous Pression appelée DESP.

Vous avez obligation de faire valider sa conformité par un organisme notifié par la DREAL, et de faire réaliser des inspections périodiques à intervalles réglementaires.

Nos équipes se tiennent à votre disposition pour vous préciser vos obligations selon le type d'équipement que vous détenez.

### Se faire accompagner pour limiter les risques

[Configurer les cookies](#)

**Constitution du dossier DESP : une opération complexe. Frimeca propose les prestations suivantes :**

- ✓ Accompagnement pour la recherche des dossiers techniques préalables aux contrôles périodiques (PV, déclarations de conformité, vérification initiale à l'issue de la mise en service, etc...)
- ✓ Inspection périodique des systèmes frigorifiques de votre site (vérification documentaire, vérification visuelle extérieure des parties visibles)
- ✓ Requalification périodique (en partenariat avec un Organisme Habilité qui délivrera l'attestation de requalification) des systèmes frigorifiques de votre site : vérification documentaire, vérification visuelle extérieure des parties visibles et vérification des accessoires de sécurité
- ✓ Organisation des visites réglementaires avec les organismes agréés
- ✓ Fourniture d'un dossier descriptif et d'un dossier d'exploitation

**Dans le cas d'un dossier « DESP » manquant ou incomplet, le propriétaire de l'équipement s'expose à la mise à l'arrêt de sa machine par les autorités compétentes avec une requalification complète des circuits sous pression.**



#### MAINTENANCE

**Nous proposons la maintenance préventive de nos installations et disposons d'un service après-vente pour assurer une productivité optimale de vos équipements.**